

L'honorable M. BOULTON : Le maintien en état d'exploitation du chemin de fer canadien du Pacifique est-il à la charge de l'État ?

L'honorable M. POWER : La voie ferrée canadienne du Pacifique n'est pas à la charge de l'État, mais le Transcontinental canadien n'aurait pas pu être construit si le peuple du Canada n'avait pas, pour assurer l'exécution de cette entreprise, dépensé beaucoup d'argent et affecté à cette fin une grande quantité de terre du domaine public.

En venant maintenant au discours du Trône, je m'efforcerai de traiter quelques-uns de ses paragraphes. Inutile pour moi de parler du premier paragraphe où il est question de la prospérité matérielle et politique du Canada. J'ai déjà dit un mot au sujet de l'emprunt, qui est considéré par des gens mieux renseignés que je ne le suis sur les questions financières, comme étant dans l'ensemble une opération très satisfaisante, vu surtout qu'il détermine le taux de l'intérêt sur nos futurs emprunts et le fixe à un demi pour cent de moins que celui qui existait auparavant.

Le troisième paragraphe, celui qui mentionne les fêtes jubilaires et la décision prise par les autorités impériales en dénonçant les traités belge et allemand, mérite bien l'étude dont il a été l'objet.

Des hommes distingués, des chefs politiques de toutes les parties de l'Empire, se réunirent alors dans la capitale pour honorer Sa Majesté à l'occasion de son jubilé, et parmi les personnages marquants des colonies et des Indes qui furent présents dans cette circonstance, je crois pouvoir dire en toute certitude qu'aucun d'entre eux n'attira au même degré que le Premier ministre du Canada, l'attention de la presse et des personnes qui étaient réunies là. Je ne crois pas exagérer en disant qu'après la Reine elle-même, c'est notre Premier ministre qui fut le personnage le plus en vue au cours des fêtes jubilaires. Cela sans doute était la conséquence de la décision prise par le Parlement canadien en décrétant que les marchandises anglaises jouiraient d'une préférence sur nos marchés, mais il convient aussi d'ajouter que ce fait était en grande partie dû aux qualités personnelles du Premier ministre. En toute occasion, — et il joua le premier rôle en bien des circonstances, — sa conduite fut de nature à impressionner favo-

ablement ceux qui le rencontrèrent et l'entendirent parler, à éveiller des sentiments de fierté dans le cœur de ses compatriotes.

Je puis dire, honorables messieurs, que dans aucun cas cela ne fut plus manifeste que dans celui où l'honorable premier ministre prononga des discours en France. On n'en a pas fait mention, mais pour mon compte je déclare que rien ne m'a plus favorablement impressionné que les discours faits en France par le premier ministre. Il se trouvait là parmi des gens qui parlaient sa propre langue, ayant la même origine que lui, et il était naturellement tenté de dire des choses qui pourraient leur plaire ; mais dans chaque circonstance où il fit un discours important en France, il prit soin d'informer ses auditeurs que lui et ses compatriotes du Canada étaient loyaux à l'Angleterre, qu'ils admiraient le système britannique et n'avaient nul désir de changer leur allégeance. Il me semble que cette conduite lui mérite sans aucun doute nos remerciements.

En discutant le discours de Son Excellence, l'honorable chef de l'opposition n'a accordé quo bien peu d'importance à cette partie du tarif qui décrète une préférence en faveur de la mère patrie.

Je crois que c'est là un point capital. Lorsqu'on le discuta l'année dernière, l'honorable sénateur était du même avis, mais les résultats ont démontré que mon honorable ami était dans l'erreur. Comme on le dit, les faits sont des choses inflexibles, et ils sont tous contre l'honorable sénateur. Bien que le parti dont l'honorable sénateur fut pendant quelque temps le chef, et qu'il dirige maintenant dans cette Chambre, eut, pendant des années, exprimé son ardent désir d'obtenir la dénonciation des traités belge et allemand, comme question de fait, il avait manœuvré de telle façon et surchargé ses demandes de tant de conditions, qu'il n'avait pu rien accomplir dans le sens de ses désirs. Toute insignifiante que soit, comme l'honorable sénateur s'efforce de le faire croire, cette clause relative à la préférence accordée à l'Angleterre que l'on trouve dans le tarif de 1897, elle a eu pour résultat de nous donner ce que les chefs conservateurs se prétendaient depuis de années désireux de nous assurer. Elle nous valut en bien peu de temps la dénonciation des traités belge et allemand.

Quelques honorables messieurs diront peut-être que je n'ai pas de preuve à appor-